



# Association départementale pour le développement de la musique et de la danse en Mayenne

## Rapport général d'activités 2006

---

Outil original de concertation et de réflexion, l'ADDM 53 est maître d'œuvre de la politique musique et danse du Conseil général, relais de l'Etat dans le département en matière de musique et de danse et partenaire d'initiatives et d'acteurs locaux. Elle développe une capacité d'information, d'analyse, de coordination, de proposition et d'intervention dans chaque secteur de la vie musicale et chorégraphique départementale, dans une perspective générale de développement et d'aménagement du territoire, d'élargissement des publics et des pratiques, de formation et d'emploi. En 2006, dans la continuité du travail mené ces dernières années, l'ADDM 53 a rempli ses missions et contribué pleinement à la mise en oeuvre du schéma culturel départemental. Ses domaines d'intervention ont été les suivants :

### **1. Information, conseil, concertation et coordination en matière de musique et de danse**

Face à des collectivités de plus en plus soucieuses de disposer d'indicateurs leur permettant de mieux éclairer les choix de politiques publiques, à la fois en amont et en aval de leurs décisions, l'ADDM 53 a régulièrement fourni des éléments chiffrés sur la situation ou les évolutions du paysage culturel départemental : Chiffres-clefs de l'enseignement musical 2005/2006, participation à l'évolution du pôle régional musiques actuelles (Tremolino/Conseil régional), participation à la réflexion sur un projet commun pour le développement des musiques actuelles dans l'agglomération lavalloise, participation à la plate-forme culturelle Haute-Mayenne, finalisation et rendu de l'état des lieux de l'enseignement chorégraphique en Mayenne.

Au-delà des données brutes, l'ADDM 53 a participé à de nombreuses réflexions menées aux niveaux local, départemental, régional et national, valorisant l'activité culturelle du département et veillant à inscrire au mieux les intérêts de la Mayenne dans une meilleure articulation des politiques culturelles territoriales : concertation régionale sur la mise en place des cycles d'enseignement professionnel initial (Créaction/Conseil régional), Commission régionale musiques actuelles, réactivation des chartes départementales de développement des pratiques chorales et vocales (Ministère de la culture/DMDTS – Ministère de l'éducation nationale – Fédération Arts vivants et départements) et séminaire national sur ce sujet, réflexion et journées d'étude sur l'application de la loi du 13 août 2004 (Ministère de la culture/DMDTS – Fédération Arts vivants et départements).

Le recrutement d'une personne à temps-plein, en septembre 2005, chargée des réseaux d'information musique & danse, permet de conforter cette mission et de rééquilibrer les charges de travail des postes de chargés de mission et de direction. La mise en place d'un site internet, dont l'architecture, l'habillage et les contenus ont été réalisés en 2006, permettra d'améliorer la circulation de l'information entre les acteurs musique & danse du département et la vie des réseaux : établissements d'enseignement spécialisé, pratiques amateurs, intervenants en milieu scolaire, etc. Il rendra publiques les données collectées sur l'activité culturelle du département, ses acteurs et ses événements.

Comme chaque année, l'ADDM 53 a également animé des commissions thématiques locales et départementales, en matière d'enseignement musical, de musiques actuelles, d'actions en milieu scolaire, de formation professionnelle, etc. Elle a fourni au conseil général des avis techniques sur tous les dossiers concernant la musique et la danse, participé à la démarche « nouvelle gouvernance » initiée par le conseil général, et a répondu aux demandes d'information et de conseil de différentes collectivités. Centre ressource départemental en musique et en danse, l'ADDM 53 s'est fait relais d'information, d'orientation et de conseil auprès du public, qu'il soit simple spectateur, praticien amateur ou professionnel.

### **2. Structuration et développement de l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse, formation professionnelle**

Suite à la signature de textes-cadres de mise en réseau des établissements d'enseignement musical, dans le cadre du plan départemental « musique », l'ADDM 53 a accompagné les établissements dans l'application de ces textes. Elle a en particulier participé aux réflexions des écoles de musique dans la réalisation de leur projet d'établissement.

L'état des lieux de l'enseignement de la danse, réalisé en 2005, a été finalisé et rendu public en décembre 2006. Cet état des lieux permet d'éclairer les enjeux liés à la structuration du secteur chorégraphique en Mayenne, dans la perspective de la préfiguration d'un plan départemental « danse » (loi du 13/08/04).

L'ADDM 53 a poursuivi la mise en œuvre du plan de formation professionnelle interdépartemental Mayenne/Sarthe des professeurs et directeurs d'écoles de musique, le nombre de stagiaires mayennais s'élevant à 54 inscrits en 2005/2006, soit plus de ¼ du total des enseignants du département, pour un total de 87 inscrits. Ce travail de fond fait de la Mayenne un moteur important de la formation professionnelle des professeurs de musique en Pays de la Loire, le CNFPT s'appuyant sur les propositions départementales pour alimenter son catalogue régional de formation, en partenariat avec l'ADDM 53 et l'ADDM 49 : un pôle Mayenne/Sarthe/Maine et Loire s'affirme, complémentaire à l'offre de formation de l'ADDM 44.

La formation professionnelle en danse reste à consolider, que ce soit en direction des enseignants des écoles de danse, ou dans le cadre de la danse à l'école (enseignants des écoles élémentaires). Un plan départemental en faveur de l'enseignement et des pratiques chorégraphiques pourrait sans doute pallier les difficultés déjà rencontrées en 2005. Des premières coopérations ont été initiées en 2006 pour la formation professionnelle des professeurs de danse avec l'ADDM 49 : le public concerné, fortement restreint, rend difficile la viabilité d'un plan de formation professionnelle à l'échelle départementale.

### **3. Actions musicales et chorégraphiques en milieu scolaire**

L'ADDM 53 propose des interventions musicales en milieu scolaire aux secteurs non couverts par le dispositif « dumistes » prévu au plan départemental « musique », et des interventions chorégraphiques à l'ensemble du département. Seule l'EMMD de Saint-Berthevin propose des interventions chorégraphiques directement prises en charge par la collectivité.

Le volume d'intervention reste globalement stable, avec une légère augmentation en danse et une baisse restreinte en musique, du fait du recrutement d'un musicien-intervenant par la ville de l'Huisserie : environ 435 heures en musique, 855 en danse, pour un total de 148 classes et plus de 3700 enfants. Suite à l'obtention du DUMI par Denis Verlinde dans le cadre de la formation professionnelle, ce dernier a été embauché par l'École intercommunale de musique et de danse du Haut-Maine-et-Pail en septembre 2005, et bénéficie désormais d'un congé sans solde de l'ADDM 53. Son salaire, jusqu'à présent reversé par le Haut-Maine-et-Pail, n'apparaît donc plus au budget de l'ADDM 53 : il reste cependant employé en contrat à durée indéterminée par l'ADDM 53, son contrat étant suspendu. La couverture progressive du département par le dispositif « dumistes » amène l'ADDM 53 à réduire le volume d'intervention musicale, à mesure des créations de postes par les écoles de musique.

Attentive aux développements d'actions novatrices, l'ADDM 53 a continué à soutenir la création d'un atelier régulier en danse contemporaine, au collège Volney à Craon, afin de garantir sa pérennisation. L'ADDM 53, signataire de la Charte départementale pour le développement des pratiques vocales et chorales de l'enfant, a apporté son concours à la réalisation d'un stage de direction de chœur, aux côtés de l'Inspection académique et du Centre départemental de documentation pédagogique.

### **4. Renforcement des pratiques musicales et chorégraphiques amateurs**

Outre les stages cordes, symphonique et harmonie proposés chaque année par l'ADDM 53 avec différents partenaires, l'ADDM 53 a organisé une première initiation au théâtre musical, avec Françoise Rivalland, lors du stage départemental de percussions organisé par l'EMDA des Coëvrons. Cette expérience a permis à des élèves musiciens du département de découvrir des langages et pratiques artistiques peu répandus en Mayenne.

L'ADDM 53 a poursuivi sa politique de commande musicale, en appui à des projets portés par différents acteurs culturels du département. Alban Darche, Jean-Louis Pommier et Laurent Bômout ont ainsi été sollicités pour l'écriture d'œuvres, suivie systématiquement d'un travail musical avec les élèves et amateurs participant aux créations. L'ADDM 53 a concrétisé le partenariat annoncé avec l'AEDAM (Association pour l'édition et la diffusion des auteurs de musique) à Château-Gontier pour l'édition des œuvres commandées. En partenariat avec le service communication du conseil général, l'ADDM 53 a lancé une campagne nationale d'information sur cette initiative originale. Par ailleurs, l'annulation du projet de création envisagé avec Fred Pallem (*Le sacre du Tympan*) a permis à l'ADDM 53 d'inscrire son action en faveur de la création musicale dans un fonctionnement pluriannuel, en engageant dès 2006 un travail d'écriture avec Rodolphe Bruneau-Boulmier (associé à Brigitte Maurice, artiste

plasticienne), Édouard Garrido, Fabrice François et Micha Passetchnick : ces œuvres, écrites en partie en 2005, seront créées en 2006 ou 2007.

L'ADDM 53 a également soutenu les projets de plusieurs acteurs culturels du département sur la thématique des cuivres (« parcours cuivres en Mayenne »), en participant à la mise en cohérence de l'ensemble de ces projets, et en travaillant des supports de communications assurant une lisibilité commune de ces différents projets.

Les rencontres chorégraphiques départementales, accueillies à Changé, ont mis à l'honneur en 2006 la danse jazz. Des difficultés ont conduit à redessiner en cours d'exercice le contour de ces rencontres, le travail envisagé avec Patricia Karagozian n'ayant pu être mené à bien. L'ADDM 53 a cependant initié, lors de ces rencontres, un 1<sup>er</sup> échange artistique avec un centre de formation de danseurs interprètes renommé (CESMD de Poitiers) : la pertinence de cette rencontre entre élèves des écoles de danse du département et de futurs interprètes professionnels nous invite à renouveler cette opération. L'ADDM 53 a également soutenu l'organisation de stages de danse traditionnelle d'Auvergne, avec en conclusion un grand bal trad et folk à Soulgé-sur-Ouette.

## **5. Structuration et développement des musiques actuelles**

Après une année 2005 fortement marquée par la résidence départementale « Fabulous Trobadors et Bombes 2 bal », l'ADDM 53 a relancé son programme de formations et les apéros-rencontres. Le carnaval de Craon a cependant été l'occasion d'un nouveau concert des Bombes de Bal, précédé de stages d'initiation aux danses occitano-nordestines, et a permis de concrétiser le travail initié lors de la *Fabulous Résidence* à Craon.

Le programme de formations « musiques actuelles » proposait en 2006 :

- des stages thématiques : cadre réglementaire de l'organisation de concerts, travail du son (petits lieux et festival), technique vocale, découverte de la musique galloise avec Mike James lors du festival « Sacé Folies » ;
- des formations individualisées, dont ont bénéficié les Allumés du bidon, Morro et Olek (en partenariat avec Triangle musique) ;
- « Artistes en scène », dispositif régional coordonné par Trempolino, auquel a participé le groupe Dadja.

Renouant avec les stages pluridisciplinaires, l'ADDM 53 a organisé en 2006 un stage « musique & cinéma », en partenariat avec le dispositif « collègues au cinéma » du conseil général, qui a donné lieu à 3 prestations dans les salles de Laval, Renazé et Gorron.

En lien direct avec la commande d'œuvre musicale passée à Alban Darche, l'ADDM 53, l'EMDA et le service culturels des Coëvrons, et l'Harmonie municipale d'Evron se sont associées pour un travail à l'année avec Alban Darche et Geoffroy Tamisier, afin de relier un travail de création musicale dans les classes de formation musicale de l'EMDA, une création musicale avec l'Harmonie et un concert du Gros Cube.

Au niveau plus institutionnel, l'ADDM 53 a poursuivi son travail de coordination et de mise en réseau des acteurs des musiques actuelles en Mayenne, en particulier par le biais de la Commission départementale musiques actuelles, pilotée en partenariat avec Trempôle-Pôle régional des musiques actuelles en Pays de la Loire. L'ADDM 53 a également participé aux travaux menés par la Commission régionale musiques actuelles. L'essentiel de l'activité de la commission a cette année porté sur la redéfinition du cadre d'exercice d'un pôle musiques actuelles en région Pays de la Loire.

Le trimestriel Tranzistor, journal de l'information des musiques actuelles en Mayenne, a été tiré à 3500 exemplaires. Enfin, l'ADDM 53 a relancé les apéros-rencontres, co-organisés avec le CIRMA – Les Ondines récemment ouvert à Changé.

## **6. Soutien à la création et à la diffusion chorégraphique**

Les Itinéraires danse 2006 ont permis de travailler, sur la durée, avec 4 compagnies d'horizons artistiques très différents : La Cie Prana, invitée du Carré à Château-Gontier et du Pays de Loiron, mêlant musique et danse du Kerala (Inde du nord) ; La Cie Kossiwa à Mayenne et dans le territoire du Haut-Maine-et-Pail, autour d'une danse africaine actuelle ; la Cie Esther Aumatell, dans les Coëvrons et à Laval, en danse contemporaine ; la Cie Jacky Auvray à Changé.

La journée d'expérimentation archéologique a été l'occasion de donner carte blanche à la jeune danseuse et chorégraphe Catherine Fromentoux. La performance dansée de Jublains a ainsi associé les élèves de classes d'écoles primaires de Jublains et Hambers et un solo de Catherine Fromentoux, reliant la danse et le patrimoine.

L'ADDM 53 a mené en 2006 une réflexion visant à redessiner les contours des Itinéraires danse en Mayenne, et de repenser de nombreux points de l'activité danse de l'association, prenant en compte notamment le diagnostic tiré de l'étude sur l'enseignement et les pratiques chorégraphiques dans le département.